

Un emploi métropolitain sur deux est occupé par un cadre dans l'aire urbaine de Paris

L'aire urbaine de Paris, avec 1 052 000 cadres des fonctions métropolitaines en 2007, concentre 44 % des emplois stratégiques du pays. Entre 1982 et 2007, le nombre de cadres des fonctions métropolitaines a pourtant augmenté moins vite à Paris que dans les autres agglomérations. Cependant, l'aire urbaine de Paris conserve la première place avec un emploi métropolitain sur deux occupé par un cadre. Les cadres des fonctions métropolitaines changent plus souvent d'aire urbaine de résidence que les autres actifs en emploi.

Laure Omont, Insee Ile-de-France

Début 2007, 5 570 000 personnes occupent un emploi en Ile-de-France, soit 22 % de l'emploi total de France métropolitaine. L'analyse par secteur d'activité, habituellement utilisée pour caractériser l'emploi, est complétée ici par une approche fonctionnelle s'appuyant sur les professions occupées (⇒ Méthodologie). Les fonctions liées au commerce interentreprises, à la conception-recherche, aux prestations intellectuelles, à la gestion ou à la culture et aux loisirs, qualifiées de fonctions métropolitaines car propres aux grandes aires urbaines, sont particulièrement présentes en Ile-de-France. Dans ces activités à fort potentiel de développement économique, les emplois sont principalement ceux de cadres et de chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, appelés « cadres des fonctions métropolitaines » (⇒ Définitions). En Ile-de-France, ces emplois dits également stratégiques, à contenu décisionnel élevé, représentent 19 % de l'emploi contre 9 % en France métropo-

Définitions

Pour obtenir l'ensemble des **cadres des fonctions métropolitaines**, on a regroupé les cadres (au sens usuel du terme, c'est-à-dire les professions libérales et assimilées, les cadres de la fonction publique, les professions intellectuelles et les cadres d'entreprises) des cinq fonctions métropolitaines auxquels on a ajouté les chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus dans ces mêmes fonctions. Ces cadres des fonctions métropolitaines occupent des emplois dits « stratégiques ».

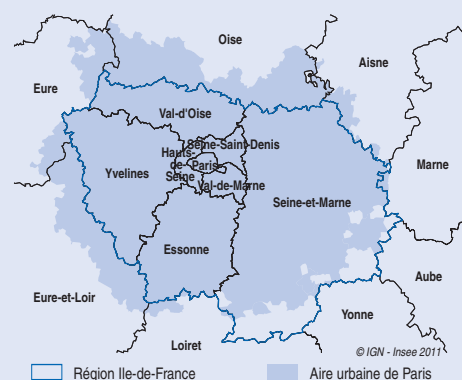
Une **aire urbaine** est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidante ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Aire urbaine métropolitaine :

Parmi les 354 aires urbaines qui composent le territoire de la France métropolitaine, 12 aires sont qualifiées de **métropolitaines** : Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux,

Nice, Nantes, Strasbourg, Rennes, Grenoble et Montpellier. Elles accueillent chacune plus de 500 000 habitants et 20 000 cadres des fonctions métropolitaines.

L'**indice d'intensité des échanges** entre deux aires urbaines (A et B) se définit par le rapport (en %) entre le flux d'actifs se déplaçant de A vers B et de B vers A et la somme des emplois offerts dans A et B. Un indice de 2 signifie que les flux d'actifs entre A et B représentent 2 % des emplois offerts dans ces aires.



Une part importante de cadres dans les fonctions métropolitaines en Ile-de-France

En 2007, 2 100 000 personnes travaillent dans l'une des cinq fonctions métropolitaines en Ile-de-France. La moitié est cadre ou chef d'entreprise de 10 salariés ou plus. En province, la part de cadres dans les fonctions métropolitaines est seulement de 31 %.

En Ile-de-France, la fonction « gestion » rassemble 1 031 000 emplois, soit la moitié des effectifs des fonctions métropolitaines. La prédomi-

nance de cette fonction s'explique par la présence, dans la région, de sièges sociaux ou d'administrations d'entreprises, mais également d'activités financières, de banques ou d'assurances. Néanmoins, c'est dans cette même fonction que la part de cadres est la plus faible avec 38 % des emplois. A l'inverse, 84,5 % des emplois de la « conception-recherche », fonction à contenu technique élevé, sont occupés par des cadres.

| | Fonctions métropolitaines | | Commerce interentreprises | | Conception-recherche | | Culture-loisirs | | Gestion | | Prestations intellectuelles | |
|---------------|---------------------------|--------------------|---------------------------|--------------------|----------------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|--------------------|-----------------------------|--------------------|
| | Nombre d'emplois | Part de cadres (%) | Nombre d'emplois | Part de cadres (%) | Nombre d'emplois | Part de cadres (%) | Nombre d'emplois | Part de cadres (%) | Nombre d'emplois | Part de cadres (%) | Nombre d'emplois | Part de cadres (%) |
| Ile-de-France | 2 100 000 | 49,9 | 287 000 | 47,4 | 274 000 | 84,5 | 215 000 | 58,3 | 1 031 000 | 37,8 | 293 000 | 56,6 |
| Province | 4 249 000 | 31,1 | 624 000 | 26,4 | 432 000 | 63,2 | 327 000 | 44,7 | 2 354 000 | 22,7 | 512 000 | 39,3 |

Source : Insee, recensement de la population 2007, exploitation complémentaire au lieu de travail

litaine (⇒■ Une part importante de cadres dans les fonctions métropolitaines en Ile-de-France).

Les aires urbaines constituent un meilleur maillage que les régions administratives pour étudier l'attractivité et le rayonnement des grandes métropoles. L'aire urbaine de Paris accueille 1 052 000 cadres des fonctions métropolitaines. Comme Paris, les aires urbaines de Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nice, Nantes, Strasbourg, Rennes, Grenoble et Montpellier, accueillent plus de 500 000 habitants et plus de 20 000 cadres de fonctions métropolitaines. L'aire urbaine de la région capitale concentre ainsi, pour l'ensemble de l'é-

conomie, 37 % des cadres et chefs d'entreprise français et rassemble, pour les seules fonctions métropolitaines, 44 % des cadres du pays.

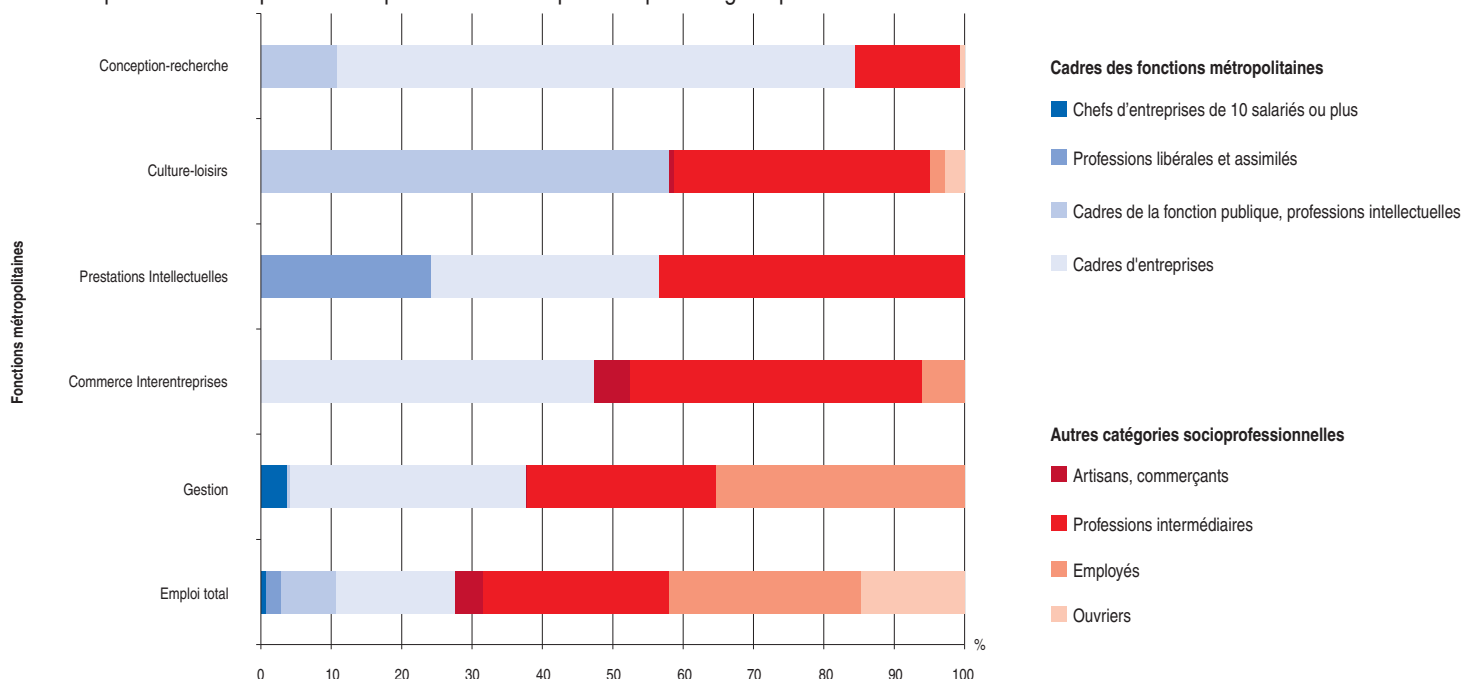
Un emploi des fonctions métropolitaines sur deux occupé par un cadre

Parmi les personnes qui travaillent dans l'aire urbaine de Paris, 28 % sont cadres ou chefs d'entreprises. Dans l'aire urbaine de Paris, la moitié des emplois des fonctions métropolitaines est occupée par des cadres des fonctions métropolitaines contre 38 % dans l'ensemble des autres agglomérations de France. Une

minorité de cadres des fonctions métropolitaines est chef d'entreprise de 10 salariés ou plus. Ils sont classés dans la fonction « gestion » qui regroupe les professions liées à la gestion d'entreprises. C'est dans cette fonction que la part des cadres des fonctions métropolitaines est la plus faible (38 %). Dans les autres fonctions, les cadres des fonctions métropolitaines sont uniquement des cadres au sens strict : professions libérales et assimilées, cadres d'entreprises et cadres de la fonction publique et professions intellectuelles. La part des cadres des fonctions métropolitaines atteint 85 % dans la « conception-recherche » ①. Dans cette dernière fonction, les emplois offerts présentent

① « Conception-recherche » : la fonction métropolitaine la plus riche en cadres

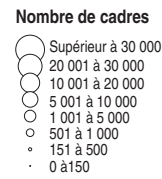
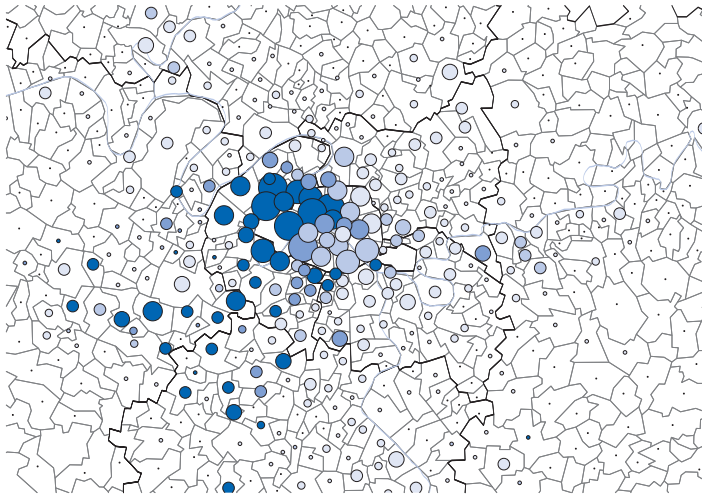
Répartition des emplois de chaque fonction métropolitaine par catégorie professionnelle dans l'aire urbaine de Paris



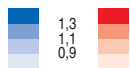
Source : Insee, recensement de la population 2007, exploitation complémentaire au lieu de travail

2 Les cadres des fonctions métropolitaines très présents au coeur de l'aire urbaine de Paris

Cadres des fonctions métropolitaines dans l'aire urbaine de Paris en 2007



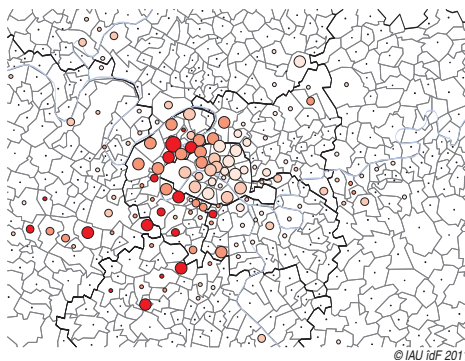
Indice de spécificité



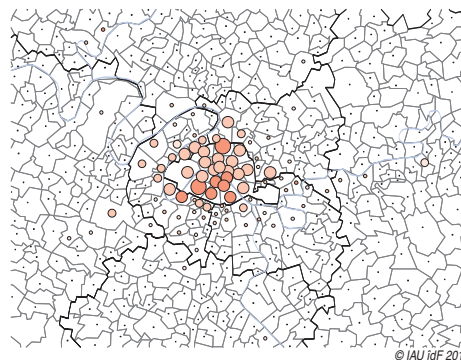
Indice de spécificité de la présence de cadres de fonctions métropolitaine (CFM) de la commune par rapport à l'aire urbaine de Paris = Part de CFM dans l'emploi de la commune / Part de CFM dans l'emploi de l'aire urbaine de Paris.

Indice de spécificité de la présence de cadres dans chaque fonction dans la commune par rapport à l'aire urbaine de Paris = Part de CFM dans l'emploi de la commune dans la fonction considérée / Part de CFM dans l'emploi de l'aire urbaine de Paris dans la fonction considérée.

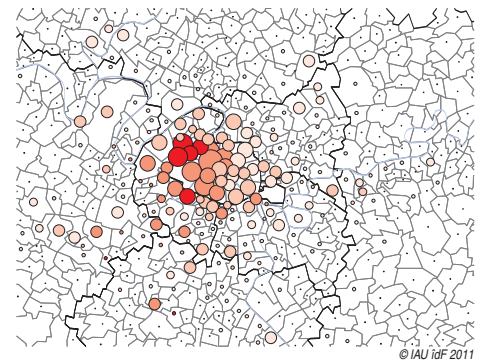
Fonction "commerce interentreprises"



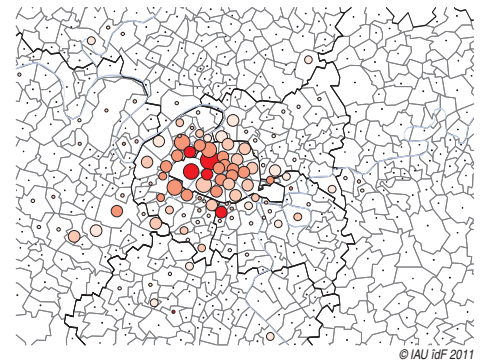
Fonction "culture-loisirs"



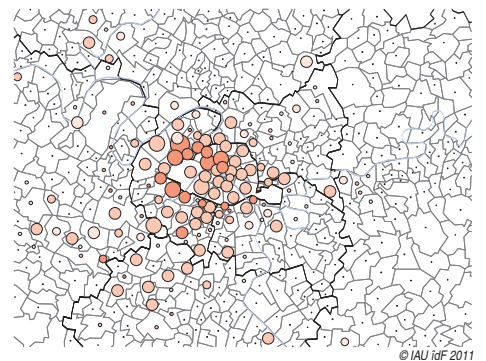
Fonction "gestion"



Fonction "prestations intellectuelles"



Fonction "conception-recherche"



Source : Insee, recensement de la population 2007, exploitation complémentaire au lieu de travail

souvent un contenu technique et intellectuel important. Ils sont occupés, par exemple, par des ingénieurs ou des cadres d'études en recherche et développement ou en informatique, ou des chercheurs de la recherche publique.

La fonction « prestations intellectuelles » est la seule fonction métropolitaine composée en partie de professions libérales puisqu'elle regroupe les métiers de conseil, d'analyse et d'expertise comme les avocats, les architectes ou les juristes par exemple. Cette fonction fait partie des trois fonctions métropolitaines (avec la « conception-recherche » et « culture-loisirs ») de l'aire urbaine de Paris à être composée en majorité de cadres. Dans la fonction « culture-loisirs », les cadres peuvent exercer des professions intellectuelles telles que journalistes, artistes ou

cadres artistiques ; ils peuvent également être cadres de la fonction publique (bibliothécaires, archivistes ou encore conservateurs).

Enfin, la fonction « commerce interentreprises » est composée à 47 % de cadres. Il s'agit plus précisément de cadres d'entreprises exerçant des activités commerciales ou des métiers tels que chefs de produits, acheteurs ou technico-commerciaux.

Dans l'aire urbaine de Paris, les femmes sont moins représentées parmi les cadres des fonctions métropolitaines que dans l'ensemble des emplois (38 % contre 48 %). Néanmoins, les femmes occupent davantage des emplois de cadre des fonctions métropolitaines que dans les autres aires urbaines (31 %). La

« conception-recherche » et le « commerce interentreprises » sont les deux fonctions métropolitaines les plus masculines. Dans l'aire urbaine de Paris, seul un cadre sur quatre de la « conception-recherche » est une femme.

Les cadres des fonctions métropolitaines particulièrement présents dans les Hauts-de-Seine

Au cœur de l'aire urbaine de la région capitale, dans les Hauts-de-Seine, 31 % des personnes qui travaillent occupent des emplois de cadres des fonctions métropolitaines. La présence de ces emplois stratégiques dans ce département est supérieure à la moyenne de l'aire urbaine dans toutes les fonctions métropolitaines.

3 Quelle que soit la fonction métropolitaine, le nombre de cadres évolue plus vite dans l'aire urbaine de Toulouse

Evolution annuelle moyenne du nombre de cadres entre 1982 et 2007 (en %)

| Aire urbaine | Commerce interentreprises | Conception-recherche | Culture-loisirs | Gestion | Prestations intellectuelles | Fonctions métropolitaines |
|--------------|---------------------------|----------------------|-----------------|---------|-----------------------------|---------------------------|
| Paris | 1,3 | 3,6 | 3,6 | 2,6 | 4,7 | 3,0 |
| Lyon | 1,9 | 5,7 | 5,0 | 3,2 | 5,4 | 3,8 |
| Marseille | 0,8 | 4,8 | 4,3 | 2,7 | 4,1 | 3,1 |
| Toulouse | 3,1 | 8,2 | 5,1 | 4,8 | 6,6 | 5,8 |
| Lille | 1,3 | 6,0 | 3,5 | 2,8 | 4,9 | 3,3 |
| Bordeaux | 1,7 | 4,7 | 4,3 | 3,4 | 5,1 | 3,7 |

Source : Insee, recensement de la population 2007, exploitation complémentaire au lieu de travail

Source

L'emploi à travers le recensement de la population

Les personnes « en emploi » au sens du recensement de la population sont celles ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. Cet emploi est comptabilisé soit dans la commune de lieu de travail, soit dans la commune de résidence. Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du BIT qui concerne toutes les personnes ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence).

La notion d'emploi au sens du recensement est donc plutôt restrictive par rapport à celle au sens du BIT. Certaines personnes peuvent, en effet, ne pas considérer que des emplois occasionnels méritent déclaration au recensement. A l'inverse, certaines activités, principalement bénévoles, peuvent être déclarées au recensement de la population.

A Paris intra-muros, les cadres des fonctions métropolitaines ne représentent que 23 % des emplois. Dans les Hauts-de-Seine, ils sont davantage présents qu'à Paris au sein des fonctions « commerce interentreprises », « conception-recherche » et « gestion ». Paris accueille principalement les cadres des fonctions « culture-loisirs » et « prestations intellectuelles » ②.

Le nombre de cadres a augmenté moins vite dans l'aire urbaine de Paris

Entre 1982 et 2007, le nombre de cadres a augmenté plus fortement au sein des principales aires urbaines de province que dans celle de Paris ③. Néanmoins, c'est dans l'aire urbaine de Paris que les cadres des fonctions métropolitaines res-

tent proportionnellement les plus nombreux ④.

Dans toutes les fonctions métropolitaines, et particulièrement dans la « conception-recherche », le nombre de cadres a fortement augmenté dans l'aire urbaine de Toulouse entre 1982 et 2007. Dans cette aire urbaine, les emplois stratégiques ont une place importante dans les activités de construction aéronautique et spatiale ainsi que dans les activités de recherche et développement. Ils se sont développés dans les grandes communes de la banlieue de Toulouse avec l'aménagement de grandes zones d'activité à vocation tertiaire ou industrielle.

Avec une présence forte de grandes entreprises industrielles et de centres de recherche dans la région Rhône-Alpes, l'aire urbaine de Lyon a également gagné de nombreux cadres dans la « conception-recherche ».

L'aire urbaine de Marseille, quant à elle, abrite à la fois des zones très bien dotées en emplois stratégiques, portées par la « conception-recherche », et d'autres, en déficit de cadres de fonctions métropolitaines.

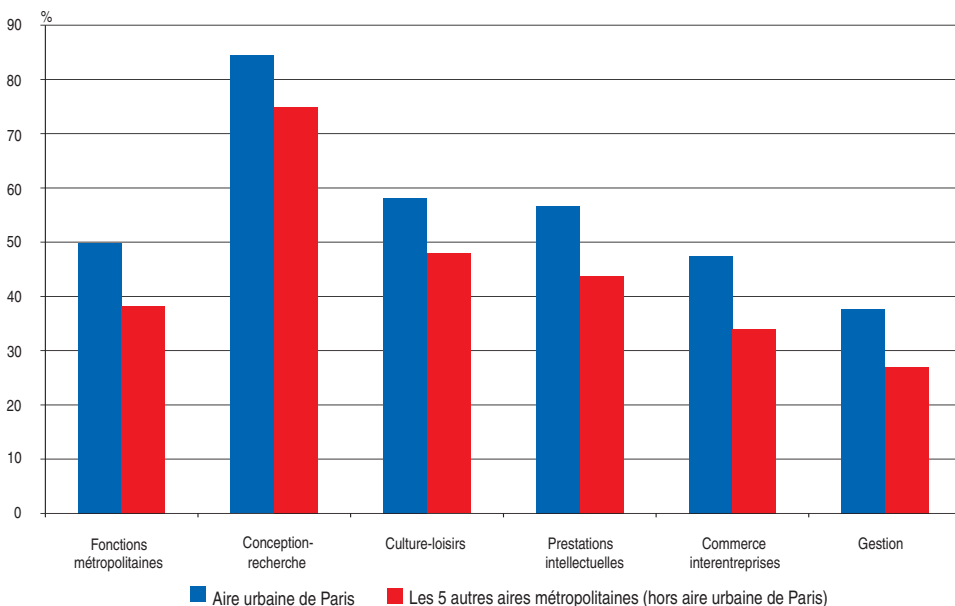
Les cadres des fonctions métropolitaines viennent de plus loin pour travailler

Près de 50 000 cadres des fonctions métropolitaines qui travaillent dans l'aire urbaine de Paris habitent en dehors de celle-ci.

Un peu plus de 6 700 d'entre eux résident dans l'une des huit grandes aires du bassin parisien (Rouen, Tours, Caen, Orléans, Le Mans, Reims, Le Havre et Amiens). Ils proviennent pour 65 % des

4 Les emplois stratégiques surreprésentés dans l'emploi de chaque fonction métropolitaine de l'aire urbaine de Paris

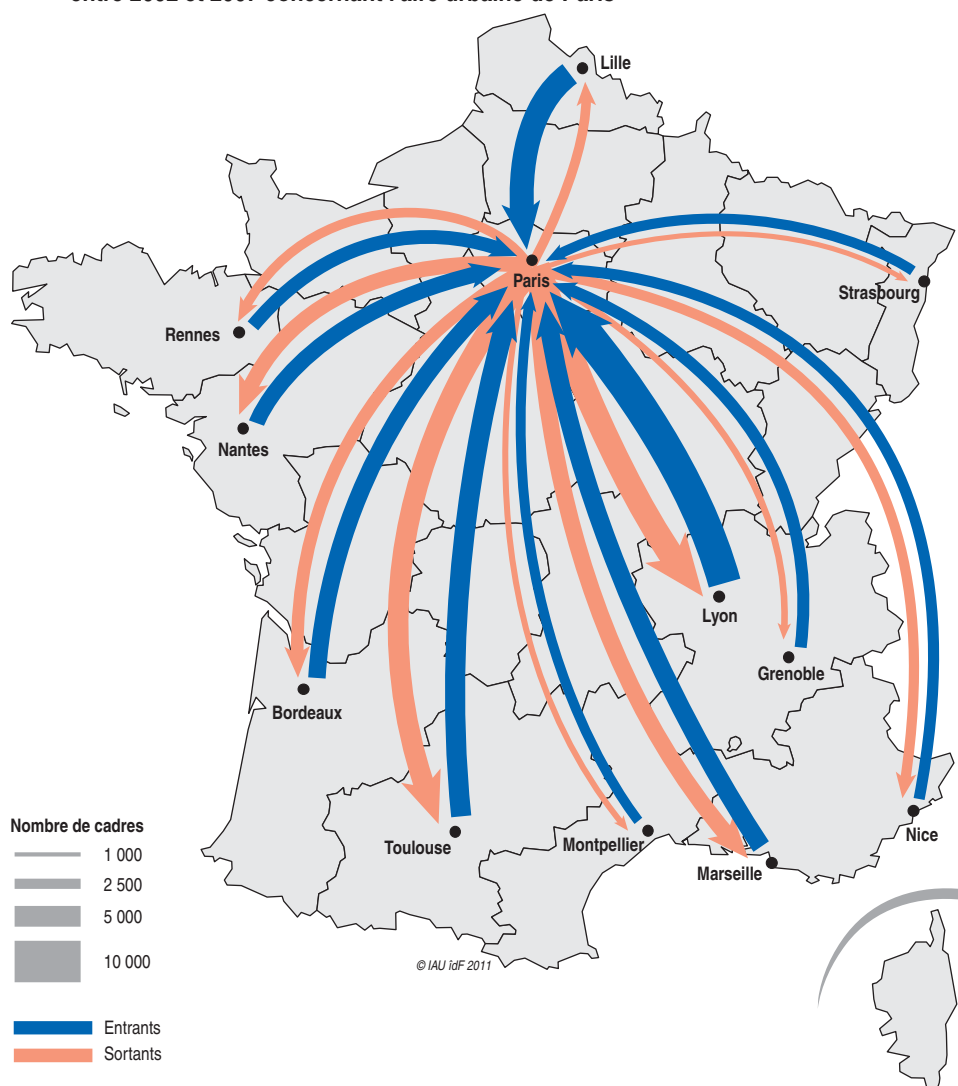
Part des cadres des fonctions métropolitaines au sein de l'emploi de chaque fonction métropolitaine dans l'aire urbaine de Paris et dans les cinq autres plus grosses aires métropolitaines* en 2007



*après Paris, les cinq plus grosses aires urbaines métropolitaines sont Lyon, Marseille, Toulouse, Lille et Bordeaux.

Source : Insee, recensement de la population 2007, exploitation complémentaire au lieu de travail

5 De fortes migrations résidentielles des cadres des fonctions métropolitaines entre 2002 et 2007 concernant l'aire urbaine de Paris



Source : Insee, recensement de la population 2007, exploitation complémentaire au lieu de résidence

6 Les cadres des fonctions métropolitaines déménagent davantage que les autres catégories

Solde et indice d'intensité des changements de résidence entre l'aire urbaine de Paris et les 11 autres aires urbaines métropolitaines au cours de la période 2002-2007

| Aire urbaine | Emploi total | | Cadres des fonctions métropolitaines | |
|--------------|--------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| | Solde | Indice d'intensité des échanges* (%) | Solde | Indice d'intensité des échanges* (%) |
| Lyon | 3 614 | 0,6 | 2 411 | 1,2 |
| Marseille | -467 | 0,5 | 808 | 0,7 |
| Lille | 8 280 | 0,4 | 3 711 | 0,7 |
| Toulouse | -1 441 | 0,5 | 300 | 0,8 |
| Nice | -1 301 | 0,3 | 424 | 0,5 |
| Bordeaux | -119 | 0,5 | 1 453 | 0,6 |
| Nantes | -1 572 | 0,4 | 441 | 0,7 |
| Strasbourg | 3 112 | 0,2 | 1 344 | 0,3 |
| Rennes | 1 567 | 0,4 | 1 174 | 0,5 |
| Grenoble | 2 352 | 0,2 | 1 477 | 0,4 |
| Montpellier | 2 310 | 0,3 | 1 095 | 0,4 |

Lecture : entre 2002 et 2007, la différence entre les cadres des fonctions métropolitaines venus de Lyon pour s'installer à Paris et les cadres ayant quitté Paris pour Lyon est de 2 411 au profit de Paris. Les changements de résidence de cadres des fonctions métropolitaines (CFM) entre Lyon et Paris représentent 1,2 % des emplois de CFM offerts dans ces deux aires.

*indice d'intensité des échanges = (entrées + sorties) / (nombre d'emplois dans la zone d'entrée + nombre d'emplois dans la zone de départ).

Source : Insee, recensement de la population 2007, exploitation complémentaire au lieu de travail

aires de Rouen, Orléans et Tours alors que, toutes catégories professionnelles confondues, à peine 60 % des personnes habitent ces trois agglomérations. Les cadres des fonctions métropolitaines venant de Rouen exercent en « conception-recherche » pour 32 % d'entre eux alors que les résidents de Tours et Orléans viennent dans l'aire urbaine de Paris occuper essentiellement des fonctions de gestion.

Parmi les 50 000 cadres occupant des emplois stratégiques dans l'aire de Paris mais qui n'y habitent pas, 20 % résident dans une des 11 autres aires métropolitaines de province et 50 % résident dans le bassin parisien (hors aire urbaine de Paris). En revanche, les autres catégories professionnelles travaillant dans l'aire urbaine de Paris mais n'y résidant pas viennent plus souvent du bassin parisien et beaucoup moins des 11 autres aires.

L'aire urbaine de Paris polarise les mouvements de cadres des fonctions métropolitaines

L'aire urbaine de Paris attire des cadres des fonctions métropolitaines de chacune des 11 aires de province. Les migrations résidentielles sont à chaque fois à l'avantage de l'aire de Paris. C'est avec Lyon que l'intensité des échanges est la plus forte. Entre 2002 et 2007, 8 000 cadres des fonctions métropolitaines ont déménagé de l'aire urbaine de Lyon vers l'aire de Paris et 5 500 ont fait le chemin inverse. Ces échanges représentent 1,2 % des emplois de cadres des fonctions métropolitaines offerts dans ces deux aires.

En province, l'intensité des échanges des cadres des fonctions métropolitaines est cependant plus forte entre certaines aires urbaines proches géographiquement. Ainsi, entre les aires urbaines de Lyon et de Grenoble, d'une part, et entre les aires urbaines de Rennes et de Nantes, d'autre part, ces mouvements représentent 1,9 % des emplois de cadres des fonctions métropolitaines.

Pour les autres catégories professionnelles, des aires urbaines comme celles de Nantes, Toulouse ou Nice restent davantage attractives que celle de Paris. Elles sont recherchées en raison de prix de l'immobilier moins élevés et de la qualité de leur cadre de vie.

Méthodologie

L'analyse fonctionnelle des emplois

La répartition de l'emploi sur le territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel, qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements. Cette approche est complétée ici par une analyse des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Les professions sont réparties en quinze fonctions, certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population. Ces fonctions sont transversales par rapport aux secteurs d'activité.

Ainsi, un ingénieur de recherche ou un cadre d'études peuvent exercer la même fonction de conception dans une entreprise industrielle, dans un établissement de recherche (public ou privé) ou dans une société de services. De même, un responsable d'entrepôt remplira sensiblement la même fonction logistique, qu'il travaille dans une entreprise de transports, dans une unité de production industrielle, dans un supermarché ou dans un établissement du commerce de gros. L'analyse fonctionnelle permet donc de s'affranchir des choix d'organisation interne des entreprises. Les fonctions sont également transversales par rapport au statut (indépendant ou salarié, public ou privé) et peuvent associer plusieurs niveaux de qualification (un ingénieur de fabrication et un ouvrier, par exemple).

Les cinq fonctions métropolitaines

La répartition spatiale des fonctions n'est pas homogène sur le territoire. Cinq fonctions sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines (métropoles), ce sont les fonctions métropolitaines :

- **Conception-recherche** : professions de la conception, de la recherche et de l'innovation. Dans l'industrie, elles recouvrent les phases préliminaires à la fabrication. Elle se distingue de la fonction « Prestations intellectuelles » par la dimension d'innovation incluse dans les travaux des métiers concernés ;

- **Prestations intellectuelles** : professions de mise à disposition de connaissances spécifiques pour le conseil, l'analyse, l'expertise ;

- **Commerce interentreprises** : professions en relation directe avec le commerce de gros et le commerce entre les entreprises, que ce soit pour l'achat ou la vente ;

- **Gestion** : professions de la gestion d'entreprise, de la banque et de l'assurance ;

- **Culture-loisirs** : professions de la culture et des loisirs, sportifs ou non.

Pour en savoir plus

Claudel A. : « Emploi : extension des fonctions métropolitaines au sud-ouest de la capitale », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 358, mai 2011.

Brutel C. : « Un maillage du territoire français : 12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines », *Insee première*, n° 1333, janvier 2011.

Collobert J. : « Les cadres des fonctions métropolitaines, des emplois stratégiques pour l'aire urbaine de Nantes », *Insee Pays de la Loire - Informations Statistiques*, n° 373, août 2010.

Monnot S., Saliou M. : « Les cadres des fonctions métropolitaines », *Insee Champagne-Ardenne - Insee-flash*, n° 118, mars 2010.

Van Puymbroeck C., Reynard R. : « Répartition géographique des emplois - Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision », *Insee première*, n° 1278, février 2010.

« Atlas des Franciliens 2003, Tome 4 - Activité et emploi », Insee Ile-de-France, laurif, décembre 2003.

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Direction régionale d'Ile-de-France
7, rue Stephenson - Montigny-le-Bretonneux
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

© Insee 2011

Directrice de la publication : Sylvie Marchand
Comité de rédaction : Patrick Pétour
Chef de projet : Marielle Dhune
Cartographie : Pascale Guery (IAU idF)
Rédactrice en chef : Christel Collin
Conception graphique : PAO Insee Ile-de-France
Maquette : Nathalie Droux - Nicolas Renaud
Impression : Jouve

Publication téléchargeable à partir du site Internet : www.insee.fr/ile-de-france

ISSN 0984-4724
Commission paritaire n° 2133 AD
Code Sage I1137052

Dépôt légal : 2^e semestre 2011

Insee Ile-de-Fr@nce Infos : la Lettre d'information électronique vous informe tous les mois de l'activité de l'Insee Ile-de-France

www.insee.fr/ile-de-france